BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 58

08 – ARDENNES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SEDAN

Ventes et cessions

438 440 992 RCS Sedan.
MEDICAL PROGRESS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 29500 EUR.
Adresse : 5, rue des Paquis des Boulets, 08000 Charleville-Mézières.
Précédent propriétaire : 440 099 943 RCS Reims. **ALPHA SANTE SERVICE.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seings privés en date à DOUAI du 14 mai 2018, la société : ALPHA SANTE SERVICE Société par actions simplifiée Au capital de 446 635 euros Ayant son siège social : 82 bis Boulevard Wilson 51100 REIMS Immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 440 099 943 et la société : MEDICAL PROGRESS Société à responsabilité limitée Au capital de 29 500 euros Ayant son siège social : 5, rue des Paquis des Boulets 08000 CHARLEVILLE - MEZIERES Immatriculée au R.C.S. de SEDAN sous le n° 438 440 992 ont établi le projet de fusion par voie d'absorption par la société ALPHA SANTE SERVICE de la société MEDICAL PROGRESS qui ferait apport de la totalité de son actif évalué à 1.252.462 euros à charge de la totalité de son passif évalué à 451.986 euros soit un actif net apporté de 800.476 euros arrondi à 800.000 euros. Le rapport d'échange s'établit à 10.000 actions de la société ALPHA SANTE SERVICE pour 7,27 parts sociales de la société MEDICAL PROGRESS. Il sera donc procédé à une augmentation de capital de la société ALPHA SANTE SERVICE de 162.311 euros. La prime de fusion sera de 637.689 euros. Les créanciers des sociétés ALPHA SANTE SERVICE et MEDICAL PROGRESS dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à la fusion dans le délai de trente jours à compter de la présente insertion. Toutes les opérations effectuées par la société MEDICAL PROGRESS depuis le 1' décembre 2017 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société ALPHA SANTE SERVICE. La société MEDICAL PROGRESS sera dissoute de plein droit sans liquidation au jour de la réalisation de la fusion. Conformément aux dispositions de l'article 236-6 du Code de Commerce, une copie certifiée conforme du projet de fusion a été déposée au Tribunal de Commerce de REIMS et SEDAN le 05 juillet 2018..